



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public ».

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1251 du 21 NOVEMBRE 2006

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Déclaration de la CGT sur les 4 de la Rochelle	3
■ Infos pratiques pour la manifestation du 8 décembre 2006 à Poitiers	4
■ Courrier fédéral au Président de l'A.D.F.	5
■ Déclaration C.G.T. au C.C.A.S. du 19 septembre 2006 + questionnaire aux Présidents et Secrétaires C.G.T. de C.L.A.S.	6 - 7
■ Courrier USSERE à GANDIL sur les mutualisations	8 - 9
■ Compte rendu de la réunion à la D.G.P.A. des frais de déplacements	10 - 11
■ N.V.O. spécial Congrès constitutif de la C.S.I.	12



SITE EN CONSTRUCTION

La Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement a un nouveau site :

www.equipement.cgt.fr

**A POITIERS LE 8 DECEMBRE
Pour la relaxe des « 4 » DE LA ROCHELLE**



AGENDA

21 novembre 2006 :

Commission Financière et de Contrôle

22 novembre 2006 :

Commission Exécutive Fédérale

23 novembre 2006 :

C.T.P.M.

28 novembre 2006 :

Groupe Echanges

5 décembre 2006 :

Secrétariat Fédéral

29 novembre 2006 :

Bureau de l'U.F.R.

**A Poitiers le 8 décembre
pour la relaxe de nos
camarades de la Rochelle**

ERRATUM :

Dans le compte rendu de la rencontre
CGT/Parisé du 26 octobre 2006
nous avons oublié de mentionner
Marie-Suzanne ROUSSEL comme mem-
bre CGT du Syndicat de Centrale dans la
délégation CGT. Toutes nos excuses



INFOS BREVES



Dialogue social : intervention de Maryse Dumas à la Commission Nationale de la Négociation Collective

La Secrétaire Confédérale de la Cgt s'est exprimée sur l'avant-projet de loi sur le dialogue social, présenté par le Ministre délégué à l'emploi aux partenaires sociaux au cours de la réunion du 6 novembre 2006

Intervention accessible sur le site confédéral :

www.cgt.fr

CHEMINOTS :

**Un conflit social sérieux et utile
MOBILISATIONS**

La grève nationale du 8 novembre a conduit la présidente de la SNCF à transmettre aux fédérations syndicales de cheminots des propositions et engagements relatifs aux revendications posées et qui sont l'objet de discussions depuis des mois. Des négociations nationales devraient s'ouvrir dans les prochains jours.

**Explications et première analyse de la
fédération Cgt des Cheminots :**

www.cheminotscgt.fr

**Analyses et documents économiques
n° 103 octobre 2006 :**

**« Après la bataille du C.P.E.,
quelle place pour le travail ? »**

Pour se procurer ce document, s'adresser
au centre confédéral d'études économiques
et sociales au : 01.48.18.84.93



**La Cgt appelle à la manifestation
du 25 novembre 2006
pour l'élimination de la violence
à l'égard des femmes**

Pour Paris, rendez-vous 14 H 30
République → Richelieu Drouot

Qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles dans l'espace public, au travail, au sein du couple ou dans les relations avec la famille et les proches, qu'on les appelle violences faites aux femmes, violences domestiques ou conjugales, elles sont inadmissibles !



**Signer la carte-pétition sur les salaires
accessible sur le site de l'Ugff :**

www.ugff.cgt.fr

Déclaration de la C.G.T.

La Rochelle : des militants injustement condamnés

Vendredi 8 décembre 2006, quatre militants de la Cgt comparaîtront devant la cour d'appel de Poitiers. Ils sont accusés d'avoir incendié le siège du Medef de La Rochelle en juin 2003. Toute la Cgt est mobilisée pour leur relaxe. Une manifestation nationale est organisée ce jour-là, à 10h30, à Poitiers. Rappel de l'affaire en trois dates.

5 juin 2003 : 1500 manifestants défilent dans les rues de La Rochelle pour la défense des retraites. A l'issue de cette manifestation, un incendie détruit le siège local du Medef devant lequel sont rassemblées des centaines de personnes. Des pneus déposés devant le bâtiment se consomment par la chaleur provoquée par un feu de Bengale. Les manifestants tentent d'enrayer l'incendie mais un individu, pourtant pris en photo, remet en place les pneus. Cet individu ne sera jamais recherché et encore moins amené à comparaître devant le juge. Le lendemain, quatre militants Cgt, sont mis en examen et, pour deux d'entre eux, placés sous contrôle judiciaire, pour incendie volontaire et complicité.

Une campagne médiatique violente est orchestrée par le Medef pour peser sur l'instruction. La Cgt, l'avocat des quatre syndicalistes, le Comité de défense qui s'est constitué, ont démontré que le dossier était vide. Le juge des libertés avait rendu une ordonnance refusant leur détention provisoire au motif suivant : "en réalité, les véritables auteurs de l'incendie, à le supposer volontaire, n'ont pas été à ce jour interpellés".

30 mars 2006 : les quatre syndicalistes, trois agents de la direction départementale de l'Équipement et un agent de la Ville de La Rochelle, comparaissent devant le tribunal de La Rochelle. Plus de 7000 manifestants défilent dans la ville pour exiger leur relaxe. Le jugement rendu relaxe deux des quatre militants et condamne les deux autres à des peines de prison avec sursis et à 1,2 millions d'euros de dommages et intérêts. Ils font immédiatement appel de ce jugement scandaleux. Le Medef, après avoir annoncé qu'il respecterait le jugement, fait appel de son côté ainsi que le Parquet.

8 décembre 2006 : les 4 militants se retrouvent donc devant la cour d'appel de Poitiers. Toute la Cgt est de nouveau mobilisée pour leur relaxe. La commission exécutive confédérale du 7 septembre a appelé toutes les organisations de la Cgt à se mobiliser pour réussir une grande manifestation avec l'objectif de réunir au moins 10000 personnes à Poitiers le 8 décembre à 10h30.

Elle propose également de faire du 8 décembre une journée de mobilisation et de sensibilisation sur la défense des libertés et l'exigence d'une démocratie sociale.

Montreuil, le 6 novembre 2006

8 décembre – Poitiers

Pour la relaxe des 4 camarades

Infos pratiques

Accueil à partir de 9 h 00 (café, sandwichs, boissons)
Rassemblement – prise de parole 10 h 30
Manifestation départ 11 h 00 (5 kms)

**Boulevard
Sous Blossac**

Arrivées :

Gare SNCF – se rendre à pied sur la zone d'accueil par le boulevard Pont Achard.

Provenance des bus :

- A 10 Sortie Sud – Angoulême – Bordeaux – Niort – La Rochelle, ...
- Dépôt des manifestants Stade de la Madeleine.
- Se rendre à pied sur la zone d'accueil.

- A 10 Sortie Nord – Paris – Tours, ...
- Dépôt des manifestants Pont St Cyprien.
- Se rendre à pied sur la zone d'accueil par le Boulevard François Albert.

- Nantes - Limoges, ...
- Dépôt des manifestants Pont St Cyprien.
- Se rendre à pied sur la zone d'accueil par le Boulevard François Albert.

**Tous les bus seront stationnés Parc des Expositions
aux Arènes de Poitiers.**

Retour à partir de 14 h 30 sur les zones :

- Boulevard Pont Achard pour Bordeaux – La Rochelle, ...
- Pont St Cyprien – Promenade des Cours pour Paris – Nantes – Tours-
Limoges, ...

**Les responsables des bus devront aviser les chauffeurs
par portable pour le retour.**

Retour gare SNCF suivant les horaires arrêtés.

Pour toutes informations complémentaires : Tél 05.49.60.34.70 ⇔ Bernard VIOT.

Prévenir au même numéro votre moyen de transport (bus, train, voiture) et nombre de participants.

PJ – *Ci-joint plan et parcours manifestation.*



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01.48.18.82.81 – Fax : 01.48.51.62.50 – e-mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil, le 14 novembre 2006

à Monsieur Claudy LEBRETON
**Président de l'Association des
Départements de France**
6 rue Duguay Trouin
75006 - PARIS

Monsieur le Président,

Nous sommes à quelques semaines des transferts prévus de services et de personnels. De nombreuses questions restent en suspend, nourrissant de légitimes inquiétudes.

La désorganisation des services et surtout le manque de moyens, tant en matériels qu'en personnels laissent craindre une gestion difficile et des conséquences néfastes pour les usagers, d'autant plus si l'hiver est difficile.

Lors d'un entretien, je souhaite que les points suivants soient abordés :

- La filière route dans la Fonction Publique Territoriale « entretien, travaux, exploitation des réseaux et infrastructures ».
- La place à définir concernant les Ouvriers des Parcs et Ateliers, dans l'activité hivernale, et tous les travaux qu'ils pourraient exécuter comme par le passé.
- Les droits syndicaux, quels moyens transitoires pour continuer notre activité syndicale sans entrave, en attendant les élections paritaires.

Ces dossiers me paraissent urgent à traiter ; c'est pourquoi, je sollicite une audience auprès de vous pour que nous puissions nous entretenir et étudier les réponses à apporter aux personnels.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
de la Fédération C.G.T.
de l'Équipement et de l'Environnement

signature

Jean Marie RECH

Déclaration CGT au CCAS du 19 septembre 2006

Ce ne sont pas les mesures du protocole JACOB qui vont soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires ni l'emploi public.

Les mesures annoncées ne sont pas en capacité de répondre aux revendications posées qui sont sources du mécontentement et de la mobilisation des personnels publics. Ils prennent appui sur :

- L'abandon, la privatisation et l'externalisation de toute une série de missions publiques
- L'élaboration de contrats dits de « performance » pour la période 2006-2008, qui cache mal l'objectif essentiel des ministres de supprimer des milliers d'emplois déjà annoncés
- Les effets de la décentralisation et leur lot de conséquences sur les personnels transférés. A ce propos, de nombreuses questions restent encore sans réponse à l'adresse des agents du ministère.

En cette rentrée de septembre 2006, les personnels attendent l'ouverture immédiate de véritables négociations notamment sur le contentieux salarial.

Refuser toute discussion sur l'augmentation des salaires, supprimer des milliers d'emplois budgétaires et utiliser les crédits ainsi dégagés pour augmenter le pouvoir d'achat de quelques uns, aggrave les difficultés des agents.

C'est d'autant plus scandaleux pour la CGT que désormais le pouvoir d'achat issu de la participation de l'employeur au financement d'une prestation sociale, le CESU Garde d'enfant, serait considéré comme du revenu.

L'action sociale individuelle et collective ne peut être en aucun cas assimilée à du revenu soumis à l'impôt et à cotisations sociales, comme elle n'est pas un palliatif aux insuffisances salariales.

Nous dénonçons la fiscalisation du CESU Garde d'enfant et de la prime de mobilité.

Concernant le chèque transport, il va dans le sens des revendications de la CGT et en la matière, le ministère des transports doit montrer l'exemple en permettant des négociations qui prennent en compte les besoins des agents.

Pour la CGT, la politique d'action sociale n'a pas à subir les évolutions dramatiques de la gestion des ressources humaines comme elle ne doit pas être un outil au service des restructurations.

Et pourtant l'accord JACOB pour le volet social participe de cette démarche et nous le regrettons.

La CGT revendique fortement d'autres politiques sociale et salariale.

Cette année, le Comité Central d'Action sociale et les CLAS ont 20 ans.

Ils ont démontré depuis leur création qu'ils sont des acteurs incontournables et de véritables vecteurs de cohésion sociale.

Les besoins sociaux augmentent sensiblement, les dossiers de surendettement explosent, les besoins croissants s'expriment, notamment en matière de logement, de crèches, de restauration, de transport, de scolarité, etc...

Le CCAS et les CLAS doivent rester les garants d'une politique d'action sociale au plus près des agents et de leur famille.

Les structures créées dans notre ministère et le rôle déterminant des représentants du personnel au sein de ces comités ont permis de mener de réelles actions de terrain dans les services en développant une action sociale de proximité.

Malgré les promesses du ministre, les mutations et transferts imposés à de nombreux agents peuvent conduire à des situations dramatiques pour leur vie professionnelle et familiale.

Les CLAS doivent jouer un rôle dans le suivi des agents qui subissent les transferts. L'Etat et le ministère ont des obligations à honorer vis à vis des agents. Il doit leur être proposé une action sociale, au minimum à l'identique de celle dont ils bénéficient actuellement.

La CGT exige que le modèle de l'action sociale du ministère créé en 1985, consolidé en 2000, soit renforcé dans les réformes mises en place, conformément aux propos du ministre et de la directrice générale de la DGPA, qui situent l'un et l'autre comme une priorité absolue l'action sociale de leur ministère.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

A l'adresse des Président(e)s et Secrétaires CGT de CLAS

Questionnaire

Dans le cadre de la réorganisation des services et des transferts, les Président(e)s et Secrétaires de CLAS sont invité(e)s à faire connaître leur situation et les problèmes rencontrés dans ce contexte.

CLAS :

Nom :

Prénom :

Président(e) :

Secrétaire :

% de décharge :

Poste transféré : oui non

Evolution possible :

Evolution souhaitée :

Difficultés rencontrées :

Nombre de membres de CLAS concernés par les transferts :

Contact pris par le CLAS avec le Conseil général ? :

Etat des négociations entreprises par le Chef de service auprès du conseil général :

Connaissance de l'action sociale menée par le Conseil général :

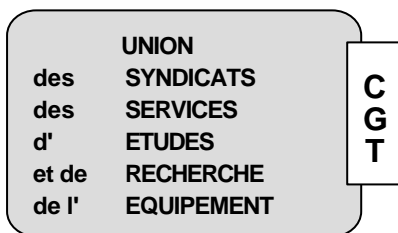
Mutation vers une DIR ? – combien de membres concernés ?

Fusion DDE/DDAF ? – combien de membres concernés ?

Suggestions :

U R G E N T

**Un point d'étape sur la situation des CLAS sera effectué lors du prochain CCAS du 12 décembre.
Questionnaire à renvoyer rapidement à André MANDARD,
par mail, fax : 02 54 55 48 71 ou par courrier à CETE Normandie-Centre, 11 rue Laplace cs 2912 – 41 009 Blois
ou à la Fédération CGT équipement à Montreuil : e.mail : fd.equipement@cgt.fr**



Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263, rue de Paris - Case 543 - 93515 MONTREUIL CEDEX
tél. : 01.48.18.82.85/82.86 – Fax : 01.48.51.62.50
e-mail : ussere@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Ministère des transports, de l'équipement,
du tourisme et de la mer
M. Patrick GANDIL ,
Secrétaire général du ministère
Tour Pascal A
92055 La défense cedex

Montreuil, le 15 novembre 2006

Monsieur le Secrétaire général,

Lors du Conseil des services scientifiques et techniques du 23 octobre 2006 et pour faire suite à notre interpellation sur les aspects « projets de mutualisations », vous avez justifié la mutualisation des services support comme un moyen d'épargner les moyens de production.

Vous avez tenu à indiquer que les compétences détenues par le RST (CETE/STC) constituent un enjeu essentiel et qu'en matière de formation vous n'envisagez pas d'uniformisation avec les autres services.

Nous partageons ce point de vue d'autant plus qu'à la veille de la mise en place d'une nouvelle stratégie pour le RST, la formation constituera un pilier essentiel de la réussite de celle-ci.

Or, la réalité sur le terrain est en totale contradiction avec vos propos.

En effet, nous avons pris connaissance du projet de mutualisation des fonctions support dans la région Nord / Pas de Calais.

Dans ce projet, il est envisagé de mutualiser la formation du CETE avec les sept autres services du périmètre de la mutualisation. Il est même indiqué dans le projet que les actions spécifiques de formation entrent dans le champ de la mutualisation.

L'actuel service formation au CETE Nord-Picardie est composé de deux agents de catégorie B (1 PNT B + 1 SA). Ces deux agents, compétents et reconnus comme tels par la direction du CETE et les personnels, ont mis en œuvre une charte de formation et d'insertion, un plan de formation en s'appuyant sur les besoins formulés dans chaque département du CETE. Notons que la charte de formation et d'insertion ainsi que le plan de formation ont été approuvés à l'unanimité du CTPS.

Au delà des formations préparations aux concours, générales, spécifiques, des plans individuels de formations ainsi que des actions de transferts de savoir sont mises en œuvre.

En envisageant dans le cadre d'une mutualisation de remplacer ces deux agents par deux agents de catégorie C, c'est tout un service et ses missions que l'on programme de faire disparaître. Celui-ci deviendrait une boîte aux lettres et n'aurait plus aucune fonction de maîtrise d'œuvre alors que le plan de formation national prévoit des maîtrises d'œuvres nationale, régionale et locale en matière de formation.

Ce projet ne tient pas compte des activités spécifiques développées par le CETE pour le maintien et le développement des compétences. Cette orientation préconisée par le directeur régional de l'équipement est dramatique !

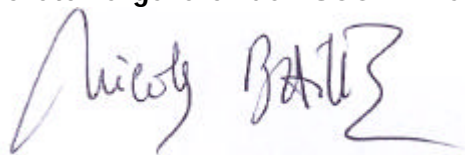
Elle relève, dans le cadre d'une volonté de réduire les effectifs, d'une seule logique arithmétique, faisant totale abstraction des besoins et enjeux.

Nous considérons qu'il est encore temps de faire machine arrière et d'empêcher l'inévitable.

Nous vous demandons, par la présente, en conformité avec vos propos et la vision que vous défendez du RST, d'user de votre autorité auprès du DRE Nord / Pas de Calais, pour que le service formation du CETE Nord-Picardie soit exclu du champ de la mutualisation et qu'il en soit ainsi pour tous les CETE dans les régions.

Persuadé que, sur cet aspect particulier touchant à l'efficacité des services du RST, nous partageons des valeurs communes, croyez, Monsieur le Secrétaire général, en l'expression de toute notre considération.

Le Secrétaire général de l'USSERE-CGT,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas Baille', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE.

Copie :

- Mme Jacquot-Guimbal, Directrice générale du personnel et de l'administration.
- Mme Bréhier, Directrice de la recherche et de l'animation scientifique et technique.
- Les Directeurs de CETE.
- Les Directeurs régionaux de l'équipement de la zone des CETE.
- Les Secrétaires généraux des syndicats CGT des CETE.



Compte rendu de la réunion concernant la mise en œuvre des dispositions de la fonction publique et du budget sur les déplacements dans notre ministère

Cette réunion s'est tenue le mercredi 7 novembre 2006. Etaient présents :

Pour la DGPA : François CAZOTTES, directeur adjoint – Agnès BOISSONNET, responsable de la mission études et rémunérations – Anne-Marie LE GUERN, responsable du département des relations sociales – Emilie GILLARD de la mission études et rémunérations.

Pour la CGT : Michel RATIER, SNOA – Willy GARING, SNPTTE - Gilles ROBILLARD, USSERE.

Pour FO : 4 représentants – Pour la CFDT : 1 représentant.

Compte rendu :

Lors de son intervention liminaire, la CGT a rappelé les faits suivants :

- 1) Lors des CTPM des 29 septembre et 10 octobre 2006, la CGT a questionné l'administration au sujet des déplacements et des dispositions à mettre en œuvre à partir du 1^{er} novembre 2006, suite aux textes du 3 juillet 2006 de la Fonction Publique et du Budget.
- 2) Lors du CTPL du CETE Normandie Centre du 16 octobre 2006, le vœu présenté par la CGT, demandant que le taux de remboursement des nuitées soit porté à son maximum, c'est-à-dire actuellement à 60 € en métropole, a été approuvé à l'unanimité des 20 membres de cette instance.
- 3) Le 23 octobre 2006, lors de la réunion du Conseil des Services Scientifiques et Techniques (CSST), nous avons remis une pétition, signée par 1339 agents des CETE et Laboratoires, à M. GANDIL, secrétaire général du ministère, qui avait pris l'engagement de la transmettre à la DGPA. Dans cette pétition, les agents exigeaient :
 - *la réévaluation des indemnités des missions à un niveau apte à couvrir réellement les frais engagés.*
 - *l'établissement d'un système de revalorisations périodiques à échéances rapprochées prenant totalement en compte la réalité des évolutions des prix de la restauration et de l'hôtellerie.*
 - *la parution des textes de création d'une indemnité pour découchés fréquents, rédigés depuis 5 ans et non publiés.*
- 4) En outre, lors de cette journée, des mobilisations ont eu lieu dans les CETE, en particulier au CETE Nord Picardie et au CETE Normandie Centre. A Rouen, les agents, réunis en AG, ont interpellé la direction sur le sujet. Ils ont signifié que sans garantie de l'administration, ils ne se déplaceraient pas à partir du 1^{er} novembre 2006. Le 31 octobre, le directeur du CETE NC a relayé le message de la DGPA apportant cette garantie aux agents, dans l'attente de textes ministériels.

L'administration ayant remis en début de séance le projet d'arrêté ministériel, la CGT a dénoncé cette manière de faire, car ce n'est pas notre conception du dialogue social. Nous avons rappelé qu'en tant que représentants du personnel, nous nous devons d'y réfléchir collectivement ; c'est pourquoi, la CGT a demandé une autre réunion DGPA/Organisations Syndicales avant la sortie des textes prévue au Bulletin Officiel le 28 novembre prochain.

En réponse, une deuxième réunion se tiendra le 29 novembre prochain. Les textes paraîtront donc ultérieurement.

Il a été acté :

- **un seul taux de remboursement de nuitée en métropole (Paris/province) de 60€, jusqu'à la prochaine revalorisation,**
- le demi-taux de remboursement de repas seulement si l'agent a utilisé la possibilité de déjeuner dans un restaurant administratif (**la seule présence d'un restaurant administratif n'amène pas le remboursement à demi-taux**),
- la suppression des catégories de remboursement pour l'étranger.

Les nombreuses autres dispositions contenues dans le projet d'arrêté demeurent en discussion.

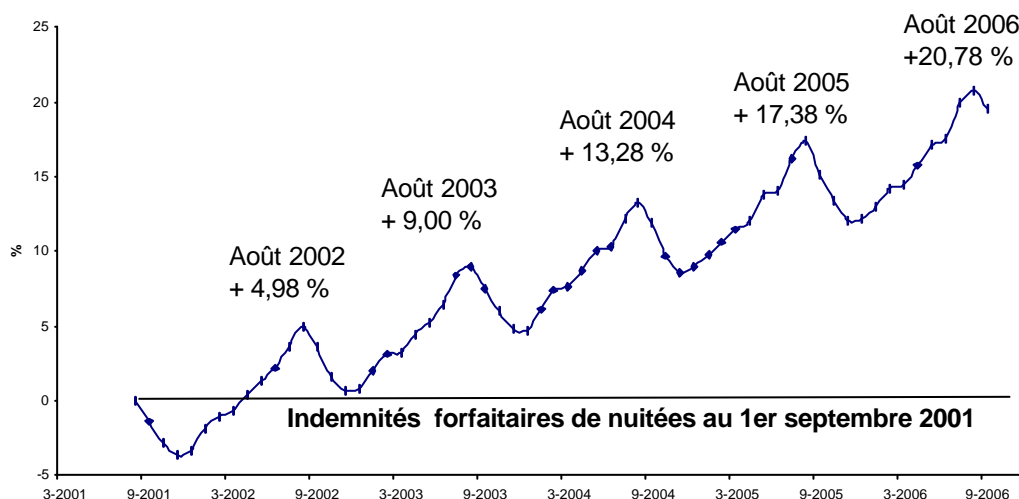
Par ailleurs, le ministère nous a affirmé avoir opéré une nouvelle saisine de la Fonction Publique et du Budget pour qu'enfin sortent les textes relatifs à l'indemnité de contrainte de service (**découchés fréquents**).

Analyse de la CGT :

Pour la province, nous apprécions la revalorisation conséquente du forfait nuitée.

En revanche, sur la base de l'évolution des prix de l'hôtellerie constatée par l'INSEE, l'indemnité de nuitée qui était de 53,36 € pour Paris depuis le 1^{er} septembre 2001, aurait dû être portée à 64,45 € !

Evolution des prix hôteliers et des indemnités de nuitées



Egalement, sur la base de l'évolution des prix de la restauration constatée par l'INSEE, l'indemnité de repas est et reste bloquée depuis le 1^{er} juin 2002 à 15,25 €. Elle aurait dû être portée à 16,97 € !



263 rue de Paris - Case 600
93516 MONTREUIL CEDEX

Dossier disponible dans la NVO 3246 du 10 novembre 2006
Prix 1,30 €

NVO spécial Congrès constitutif de la CSI

Du 1^{er} novembre au 3 novembre 2006 à Vienne (Autriche), mille cinq cents délégués venus des cinq continents ont participé au congrès fondateur de la plus unitaire et la plus représentative organisation syndicale mondiale jamais constituée : la Confédération internationale des syndicats. Fruit d'une union de la Confédération des syndicats libres (CISL) et de la Confédération syndicale mondiale (CMT), elle intègre en son sein plusieurs confédérations syndicales nationales sans affiliations internationales parmi lesquelles la CGT. Avec cette dernière, trois autres organisations françaises figurent au rang des fondateurs de la CSI : la CFDT, la CFTC et FO. Présente dans 154 pays et territoires, elle rassemble 306 organisations syndicales nationales représentant 168 millions de membres. Un instrument qui devrait permettre au syndicalisme de peser plus fort sur les institutions internationales et les multinationales pour réorienter la mondialisation et la mettre au service du progrès et de la justice sociale pour tous.

Pour tout savoir sur le congrès constitutif de la CSI, les débats, les décisions, sa direction, la Nouvelle Vie Ouvrière du 10 novembre vous propose un dossier et un cahier spécial de plus de vingt pages.

« Vive l'internationale »

✂-----

BON DE COMMANDE NVO 3246 du 10 novembre 2006
A retourner à la Vie Ouvrière
263 rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex
tél. : 01 49 88 68 50 - Fax 01 49 88 68 66

(adresse d'expédition)

Nom.....Prénom.....

Entreprise

Adresse.....

Code postal / _/_/_/_/_/_ Ville

Je commande _____ exemplaires NVO 3246 au prix de 1,30 € soit un montant total pour ma commande de : _____ €

Ci-joint, le règlement par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière (ne peut pas être mis sur compte)

Je souhaite recevoir une facture acquittée.